



Question sur l'électricité des Communs

Par **SylhackNet**, le **05/06/2011** à **22:24**

Bonjour,

Je suis locataire dans un petit immeuble de 3 appartements.

Je viens d'apprendre que dans l'immeuble, il n'y a pas de de compteur électrique pour les communs. L'électricité des communs est pompé directement sur mon compteur.

Mon voisin du dessous a subi une panne électrique suite à des travaux des propriétaires. Les propriétaires n'arrivant pas à remettre le courant, on branchait une rallonge partant des communs (qui est mon compteur électrique) pour fournir de l'électricité à mes voisins sans m'informer.

Je voudrais savoir si tout ceci est légal.

Est ce que mon propriétaire a le droit de relier les communs à mon compteur ???

Que puis je faire pour remédier à la situation.

Merci par avance de vos réponses.

Vous pouvez également m'envoyer vos mails sur : sylhacknet@gmail.com

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **22:25**

[citation]Est ce que mon propriétaire a le droit de relier les communs à mon compteur ???

[/citation] non, c'est du vol d'énergie